

Document certifié exécutoire

SIRET : 272000873 Etablissement : SYNDICAT DE SIOULE ET MORGE Budget : BUDGET PRINCIPAL EAU	Décision Modificative Année 2024 Page n° 1	Département : PUY-DE-DOME Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT Date de Séance : 22/06/2024
---	--	--

**Virement de crédit**  
**N° 01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL**

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	<b>118</b>
PRESENTS	<b>62</b>
dont VOTANTS	<b>70</b>

L'an deux mil vingt quatre , le vingt deux juin, le Comité Syndical de SIOULE ET MORGE, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à Saint Pardoux, sous la présidence de LUC CAILLOUX, Président.

Date de la convocation du Comité Syndical : 13/06/2024

Etaient PRESENTS : 62 présents  
70 votants ( 8 procurations)

Etaient ABSENTS :

Le Comité Syndical sur proposition du Président,  
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,  
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **DC 2024-02-04**

**DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET EAU POTABLE**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : OPERATIONS D'EQUIPEMENT NON INDIV.</b>		<b>103 800,00</b>		<b>24 800,00</b>
Aménagement Autres terrains			2128(21)	10 900,00
Aménagement Bâtiments administratifs			21355(21)	8 700,00
Installations complexes spécialisées	2151(21)	103 800,00		
Service de distribution d'eau			21561(21)	5 200,00
<b>OP : TRAVAUX A CARACTERE URGENCE</b>				<b>75 000,00</b>
Installat°, matériel et outillage techni			2315(23) 106	75 000,00
<b>OP : PROGRAMME 2022</b>				<b>4 000,00</b>
Installat°, matériel et outillage techni			2315(23) 111	4 000,00
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>103 800,00</b>		<b>103 800,00</b>

Le Comité Syndical approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission à la Préfecture en date du ././. et de la publication en date du ././. .

A Saint Pardoux, le 22/06/2024  
Pour extrait conforme,  
Le Président



**MIS EN LIGNE LE**

**16 JUL. 2024**